

**PREFECTURE DES LANDES**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

\* \* \*

**ENQUETE PUBLIQUE**  
**UNIQUE PREALABLE A UN DEFRIchement ET AUX PERMIS DE**  
**CONSTRUIRE POUR LA REALISATION D'UN PARC SOLAIRE SUR LA**  
**COMMUNE DE BEGAAR**  
**Demandeur: SOLAIRE DIRECT**

\*\*\*

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de BEGAAR (40400) durant **30 jours** consécutifs **du 12 août 2013 au 10 septembre 2013 inclus**.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement ainsi que les décisions de permis de construire.

M. VIGNOLLES Jean Marie, officier de gendarmerie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Mme BEDERE Valérie, ingénieur environnement, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter les dossiers d'enquête comprenant, la demande de défrichement, les permis de construire, l'étude d'impact et les avis de l'autorité environnementale, en mairie de BEGAAR aux jours et heures habituels d'ouverture au public et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Les observations pourront être adressées par écrit à M. VIGNOLLES Jean Marie, à l'adresse de la mairie de BEGAAR, pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

M. VIGNOLLES Jean Marie recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- Lundi 12 août 2013 : de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 24 août 2013 : de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 10 septembre 2013 : de 15 h 00 à 18 h 00

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de BEGAAR et à la Préfecture des Landes (Direction départementale des Territoires et de la Mer - Service Nature et Forêt (défrichement) et Service Aménagement et Habitat (permis de construire) où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

LE PREFET